

L'affaire de Marcellaz

Le cas de l'instituteur Morel Ecoliers et électeurs en grève Les deux sons de cloche

Nous lisons dans le **Lyon Républicain** du 10 septembre 1913

Je ne connaissais Marcellaz que comme un des plus pittoresques belvédères qui se puisse trouver dans ce merveilleux pays de Faucigny, encore mal connu des touristes et trop peu visité. Brisant à angle aigu la ligne onduleuse de la montagne couronnée par les ruines du vieux château, un plateau verdoyant s'élance presque en ligne droite et découpe son éperon entre deux vallées également belles, celle de l'Arve aux horizons profonds et l'autre un peu moins élargie de la Menoge. C'est sur cette pointe brillante que s'étagent gaiement les fermes et les habitations rurales qui constituent la partie principale du bourg. Marcellaz était surtout un but de promenade, le centre d'une production agricole importante et voici qu'une tout autre célébrité vient appeler autour de son nom l'attention du public quelque peu étonné.

Depuis plus d'un an, un instituteur et une institutrice, M. et Mme Morel ont littéralement ameuté contre leurs personnalités la majorité d'une population cependant essentiellement pacifique, très républicaine et respectueuse de la loi.

Les protestations d'abord très modérées, ont pris les allures de réclamations impérieuses et l'état d'esprit est devenu tel que si les maîtres, les régents comme on les appelle ici, ne sont point déplacés huit jours avant l'ouverture de l'école, des démenageurs de bonne volonté iront les mettre à la porte.

Mme et M. Morel ne trouvent plus de défenseurs, et contre les murs du groupe scolaire viennent battre les flots de la colère de l'unanimité de la petite cité.

Après des pétitions à l'Académie, à la préfecture, les Marcelliens ont fait la grève scolaire : des 57 élèves, 6 seulement ont suivi les cours. Une enquête académique a été faite par l'inspecteur primaire de Bonneville, M. Pierson, mais ses conclusions, d'ailleurs fort critiquées à Marcellaz, n'ont amené aucun changement dans cette situation qui se tendait de plus en plus.

On en arrivait à la période des injures, des propos désagréables ; des pierres furent

même lancées, certaine nuit, contre le logement de l'instituteur et brisèrent des vitres dans sa cuisine. Le maire du moment, M. Gavillet, envoya sa démission parce qu'il estimait que les pouvoirs publics devaient intervenir.

Son successeur, M. Jenatton, suivi de son conseil en entier, fit le même geste dans une réunion du 8 juin 1913 et le notifia au préfet par les motifs suivants :

« N'ayant reçu aucune solution au sujet du déplacement de l'instituteur Morel et ne trouvant personne dans la commune capable de le remplacer comme secrétaire de mairie, nous donnons notre démission collective. »

Elle fut acceptée ; on dut procéder à de nouvelles élections. Au premier tour, un seul électeur se présenta et le sourire aux lèvres laissa tomber dans l'urne un bulletin blanc. Au ballottage, le 24 août 1913, et malgré les efforts de M. Morel pour constituer une liste socialiste unifiée, malgré les appels en sa faveur par un ami commun à des électeurs habitant de Genève, le résultat fut identique. Les déracinés venant de Suisse firent cause commune avec les habitants de Marcellaz. Les anciens conseillers formèrent une liste composée d'éléments républicains et réactionnaires afin de bien montrer que la politique n'était nullement en jeu dans cette affaire ; quatorze électeurs votèrent et la proclamation du scrutin amena à l'élection de cette liste, tandis que celle de M. Morel n'obtint qu'une voie unique. Aussitôt après, dans la salle même du vote, les nouveaux édiles signèrent leur démission et l'un deux, M. Jolivet, indiqua par écrit :

« Que tous refusaient de gérer les affaires de la commune tant que l'administration maintiendrait M. Morel comme instituteur à Marcellaz. »

Ils ajoutaient que :

« S'ils avaient voté aujourd'hui, c'était pour éviter à la commune d'être aux mains des pires ennemis de la société et de la république. »

Depuis lors une délégation adminis-